

Bulletin Avril à Juin 2019



Photo de Annie BOUSSARIE

LES RENDEZ-VOUS

Les ateliers suivants seront abordés lors de ce trimestre, mais les dates ne sont pas encore fixées :

- la composition d'une image

Avril

- **2 avril 2019** : 20h00 : soirée projection (envoiphoto@photoclubdepithiviers.fr).
- **9 avril 2019** : 20h00 : atelier : le triangle d'exposition.
- **16 avril 2019** : 20h00 : soirée papier.
- **23 avril 2019** : 20h00 : atelier.
- **30 avril 2019** : 20h00 : atelier : les masques de fusion dans Photoshop.

Mai

- **7 mai 2019** : 20h00 : soirée projection (envoiphoto@photoclubdepithiviers.fr).
- **14 mai 2019** : 20h00 : atelier (complément sur les masques de fusion).
- **21 mai 2019** : 20h00 : soirée papier.
- **28 mai 2019** : 20h00 : atelier (travail des photos).

Juin

- **4 juin 2019** : 20h00 : soirée projection (envoiphoto@photoclubdepithiviers.fr).
- **11 juin 2019** : 20h00 : atelier (travail des photos).
- **18 juin 2019** : 20h00 : soirée papier.
- **25 juin 2019** : 20h00 : atelier (travail des photos).

CONTACTS

Jean louis THIERRY : 02 38 30 01 15

Dominique TUILARD : 02 38 34 24 97 et dominique.tuilard1@orange.fr

Philippe DUVAL : duval.ph@orange.fr

SITE INTERNET

<http://www.photoclubdepithiviers.fr>

E-mail : photoclub@photoclubdepithiviers.fr

Envoi des photos pour le 1er mardi de chaque mois

Afin de simplifier l'envoi des photos que nous projetons chaque premier mardi du mois, une nouvelle adresse mail vient d'être créée. Dès maintenant, vous devez envoyer vos photos à envoiphoto@photoclubdepithiviers.fr.

Cette adresse permettra de récupérer vos photos directement au club, sans passer par Philippe ou David. Ainsi en l'absence de Philippe et David vous pourrez quand même projeter les photos. Autre avantage pour vous : comme les photos sont récupérées directement au club, vous avez un délai supplémentaire pour les envoyer. Vous pouvez en effet les envoyer jusqu'au dernier moment soit quelques heures avant la projection.

Rappel concernant le nombre de photos, la taille et le poids des fichiers : le nombre de photo est limité à 5 par personne. Concernant la taille, au moins une longueur doit faire 1920 pixels. Donc si votre photo est en format portrait, la hauteur doit faire 1920. Si votre photo est au format paysage, sa largeur doit faire 1920. Concernant le poids, il doit être limité à 3 méga-octets maximum. Il peut être inférieur à 3 Mo, mais pas supérieur.

Imprimante

L'utilisation de l'imprimante se fera lors des 2ème et 4ème mardi du mois, lors des soirées ateliers. Chaque personne qui souhaite imprimer devra être accompagnée d'un « encadrant » qui, soit assistera la personne, soit se chargera d'imprimer. 4 personnes ont été désignées comme encadrant : Paul, Pierre, Philippe et David.

Pour faire simple : vous souhaitez imprimer une ou plusieurs photos. La première chose, c'est de l'avoir travailler chez vous. Les photos que vous amènerez doivent être prêtes à imprimer. Vous les apportez sur une clé USB (sans les avoir redimensionnées). Vous apportez aussi votre propre papier photo. Vous demandez ensuite à un des « encadrants » présent d'imprimer avec vous.

Rappel : vos photos doivent être prêtes à imprimer. Les « encadrants » ne sont là que pour vous aider à imprimer, pas pour retoucher vos photos.